



Les exigences d'entrée au Canada ont changé. Il est important d'avoir tous les documents nécessaires avant le voyage.

En plus d'un passeport valide, les passagers auront aussi besoin :

- d'une **autorisation de voyage électronique (AVE)*** ou;
- d'un visa valide ou;
- d'une carte de résident permanent (carte RP).

*Il est obligatoire pour les voyageurs qui ne détiennent pas de passeport canadien valide, de carte de résident permanent du Canada (carte RP) ou de visa d'obtenir une AVE émise par le gouvernement canadien.

Présenter une demande d'AVE

Les voyageurs doivent présenter une demande d'AVE avant de se rendre au Canada en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante Canada.ca/ave.

Pour remplir le formulaire en ligne, les demandeurs admissibles doivent avoir :

- un passeport valide;
- une adresse e-mail;
- un numéro de carte bancaire (des frais de 7 \$ CAD s'appliquent).

La plupart des demandeurs reçoivent la confirmation de leur demande d'AVE en quelques minutes.

Air Transat recommande vivement aux passagers éligibles de faire leur demande d'AVE au moment de la réservation de leur vol et de vérifier l'état de leur demande sur le site officiel du gouvernement du Canada, à l'adresse Canada.ca/ave.

Pour plus de détails, rendez-vous sur Canada.ca/ave.